



Mairie de CORBERON
26 Grande Rue
21250 CORBERON

Permanences :
Lundi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 10h00 à 12h00

Site : www.corberon.fr

Tél. : 03.80.26.52.26
Maire : 06.85.31.28.65
Adjoint : 06.07.48.53.52

Mail : mairie.corberon@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Du 12 Octobre 2016

Le Mot du Maire

Après le 4 novembre 2014, de fortes pluies ont à nouveau impacté plusieurs familles de Corberon le 13 mai dernier. L'une d'entre elle a eu plus d'un mètre d'eau dans sa maison mais il n'y a pas eu fort heureusement d'évacuation (on en a compté plus de 20.000 en France) et j'ai aussitôt demandé un état de catastrophe naturelle pour la commune qui a été reconnu par arrêté préfectoral le 28 Juin 2016.

La commune a investi plus de 80.000 euros en deux ans pour la réfection de son réseau rue des Buttes, rue du Quart, rue des Ormes, rue des Plantes, place de la Mairie...

J'ai sollicité également l'aide du conseil départemental pour l'entretien des fossés le long de la RD973 afin de soulager le quartier du Paquier Rond à nouveau durement touché aussi.

Une entreprise a procédé également le 20 juillet à une analyse par caméra et hydrocurage des réseaux du centre de la commune.

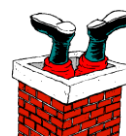
La compétence eaux pluviales va passer à la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les « news » de Corberon ...

Le 14 Juillet a été organisé conjointement entre la commune de Corberon et l'ensemble des associations du village qui tenaient chacune un stand.



Vous emménagez à CORBERON...



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants.

Afin de faciliter votre intégration dans la commune, nous vous conseillons de passer en mairie munis de votre livret de famille. Certains renseignements sont utiles pour l'inscription des enfants dans les écoles, pour le recensement militaire ou encore pour les associations.

Merci de bien vouloir mettre vos noms et prénoms sur les boîtes aux lettres.

Election prévue l'année prochaine :



L'année 2017 sera marquée par deux scrutins ; aussi pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, ou si vous êtes nouvel arrivant et souhaitez vous inscrire, vous devez vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Continuons à trier !

Bon élève sur la qualité du tri, les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération, ont trié chacun plus de 100 kg d'emballage recyclable en 2015, économisant ainsi de l'énergie et des matières premières.

Néanmoins, la qualité du tri a tendance à se dégrader. Entre 2014 et 2015, les erreurs de tri présentes dans le bac jaune sont ainsi passées de 4,2 kg à 5,7 kg/habitant. Pour l'année 2015, le coût de tri lié à ces erreurs s'est élevé à 88 500 € pour la collectivité.

Pour éviter les erreurs, quelques règles simples:

- Tous les **emballages en acier, aluminium, briques alimentaires, et les petits cartons** vont dans le **bac jaune de tri**.
- Pour les **emballages en plastique** : **seuls les bouteilles et les flacons**, avec leurs bouchons sont recyclés. Les bouteilles d'huile, flacons de vinaigrette, ketchup, mayonnaise et vont dans le **bac jaune de tri**
- Pour le **verre**, bouteilles, pots, bocaux vont tous dans le **conteneur à verre** – attention la vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.
- Les **papiers** vont eux tous dans le **conteneur à papier**, même les enveloppes avec fenêtre, feuilles de papiers, annuaires, livres ...

Autres astuces à connaître :

- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (ne pas gaspiller d'eau)
- Laisser les emballages en vrac (sans sac) et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Triez-vous vos emballages de la salle de bain ?

Si 87% des Français trient leurs emballages, seuls 44% le font de manière systématique. Et quand on regarde de plus près, les emballages de cosmétiques et produits d'hygiène sont parmi les moins bien triés. Bouteilles de shampoing, cartonnets de dentifrice, aérosols de laque, ... les emballages recyclables ne manquent pourtant pas dans la salle de bain!



Côte & Bus :

Le réseau de bus urbain « le vingt » devient depuis le 1^{er} septembre le réseau Côte & Bus, un véritable réseau d'agglomération au sein duquel toutes les communes bénéficieront d'une offre de transport : notre commune sera desservie par le service, à la demande Côte & Bus zone 2 fonctionnant sur réservation préalable au 03.80.21.85.09. Les jours suivants : mardi matin, jeudi après-midi et samedi matin. Les fiches horaires de ce service sont disponibles à l'espace Côte & Bus et sur www.coteetbus.fr



Transports scolaires :

Un courrier de la Communauté d'Agglomération a été adressé aux familles en vue de la rentrée scolaire afin de les informer de la procédure mise en place pour l'inscription aux transports scolaires ; le transport scolaire reste gratuit (le coût d'un élève transporté varie de 824 à 1125 € par an) mais un droit d'inscription a été instauré pour réguler les demandes et atténuer la charge de gestion de dossiers inutiles pour le contribuable.

Coût : 30 € pour le 1^{er} enfant, 20 € pour le 2^{ème}, 15 € pour le 3^{ème}, gratuité à partir du 4^{ème}.

Tous renseignements sur : www.transportsscolaires.beaunecoteetsud.fr

Vous souhaitez participer aux activités associatives de la commune ?

Les jeunes retraités et autres :

Reprise des activités tous les mardis après-midi, dès le 4 octobre 2016 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Corberon (26 grande rue).

Contact : Jean-Claude GRAPPIN au 03.80.26.66.20.

Les associations de Corberon :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, contact : Magalie GUILLEMIER - **06 77 34 11 10**

Amicale des Démobilisés, contact : Christian BAUDUIN - **03 80 26 50 57**

Comité des fêtes, contact : Brigitte BRYSSERINCKX - **03 80 26 50 43**

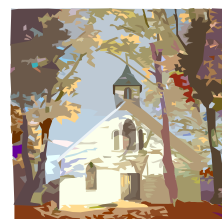
La Protectrice (société de chasse), contact : Jean-Michel GLOMMEAU - **06 03 03 31 60**

Les Petits Ecoliers, contact : Fabrice BEAUPOIL - **06 10 82 61 55**

D'étangs & vous (société de pêche), contact : Samuel BOUGEROLLE - **06 20 45 02 93**

Journées du Patrimoine :

L'église Saint Hilaire de Corberon sera ouverte au public à l'occasion des journées du patrimoine le dimanche 18 septembre 2016 de 14h00 à 18h00. Visite gratuite, libre ou commentée.



Dératisation :

L'automne arrive avec son lot de désagréments, aussi des sachets sont à votre disposition aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Chasse :



Dates ouverture et fermeture

PLAINE : du 18 septembre 2016 au 11 novembre 2016

BOIS : du 15 octobre 2016 au 28 février 2017



Du côté de l'état civil..



Le 29 Avril 2016 a été célébré le mariage de **Louis VALLET et Camille PERRIN**. A l'issue de la cérémonie, une quête a réuni la somme de 94.80 euros au profit des 6 associations de la commune.

En Mai, nous avons eu la joie d'accueillir :

Baptiste HAINRY, né à Beaune, le 27 Mai 2016. Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité à ce petit bébé.

Malheureusement, 4 habitants de Corberon nous ont quittés depuis le début de l'année :

- M. **Gaston DOREY** décédé le 14 Janvier 2016 à BEAUNE ;
- Mme **Rolande DESBOIS** décédée le 21 Mars 2016 à BEAUNE ;
- Mme **Arlette MAUGRAS** décédée le 11 Avril 2016 à BEAUNE ;
- M. **Marcel CHARLOT** décédé le 16 Juin 2016 à BEAUNE.

Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles.

Matériel communal à vendre



La Commune de Corberon vend des anciennes tables d'école. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec la mairie pendant les heures de secrétariat.

Le prix de vente est fixé à 15 € pour une simple et 25 € pour une double.



Côté pratique

HORAIRES MAIRIE :

Lundi et vendredi de 10H00 à 12H00.

Congés de Noël : La Mairie sera fermée du 21 Décembre 2016 au 2 Janvier 2017 inclus. La réouverture aura lieu le vendredi 6 Janvier 2017 à 10h00.

Tél d'urgence : 06.85.31.28.65.

AGENCE POSTALE :

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 10H00 à 12H30 et le samedi de 10H00 à 12H00.

Un panneau d'affichage est à votre disposition à l'Agence Postale pour vos annonces.

En cas de fermeture, vous pouvez vous rendre à l'Agence Postale de MEURSANGES aux mêmes horaires que celle de Corberon.

Congés de Noël : L'Agence Postale sera fermée du 23 Décembre au 2 Janvier 2017 inclus. La réouverture aura lieu le mardi 3 Janvier 2017 à 10h00.

SALLE DES FETES :

Location : contacter Anne-Lise JOIGNEAUX du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 par téléphone au 03.80.26.61.08. (à l'Agence Postale) ou par mail : aljoigneaux@orange.fr

BIBLIOBUS :

Le prochain passage du Bibliobus aura lieu le 6 Décembre prochain.

TERRACYCLE :

Vous avez la possibilité de déposer à l'Agence Postale de Corberon, aux jours et heures d'ouvertures et dans les bacs prévus à cet effet :

- Les gourdes de compote
- Les instruments d'écriture (stylos, feutres, ...)
- Les dosettes de café « Tassimo »
- Les bouchons de liège (**Nouveau !!!!**).

HORAIRES DECHETTERIE de TRAVOISY :

7jours/7 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00



RAPPEL : Depuis le 1^{er} juillet 2015, vous devez être muni d'une carte d'accès pour la déchèterie.

Tarif des bacs à ordures ménagères :

- 80 litres (jusqu'à 2 personnes) : 28 euros
- 120 litres (jusqu'à 4 personnes) : 30 euros
- 180 litres : 38 euros

Bacs à couvercles jaunes :

Les foyers non équipés en font la demande directement au service environnement de la Communauté d'Agglomération au 03.80.24.56.80.

Adresses utiles de la communauté d'agglomération de Beaune Cote et sud :

www.beaunecoteetsud.com

Spanc (Assainissement Individuel) :

Mme Audrey GAILLARD au 03.80.24.58.79 - audrey.gaillard@beaunecoteetsud.com

Permanences de distribution de composteurs

La **Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud** organise
des **permanences de distribution de composteurs**.

La prochaine aura lieu le **mercredi 28 septembre entre 14h et 17h00**

au siège de la Maison de l'Intercommunalité, 14 rue Philippe Trinquet à BEAUNE

Le premier composteur est mis à disposition gratuitement par la collectivité.

Chaque habitant qui le souhaite peut se rendre à l'une des permanences pour retirer un composteur muni d'un justificatif de domicile (le second composteur sera facturé suivant le tarif voté par le Conseil Communautaire, soit 25EUR).

REPAM

Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles

Géré par la Communauté d'Agglomération

Le REPAM aide, conseille et informe les parents et les assistantes maternelles dans toutes les démarches administratives et techniques et propose des activités pour tous les tous-petits.

Si besoin, une plaquette d'information est disponible en mairie. Vous également prendre contact avec MMES Christine BATAULT et Evelyne NOËL au 03 80 24 58 05 ou par mail repamterritoirecentreest@beaunecoteetsud.com.

Nos rendez-vous

Cérémonie du 11 Novembre 2016 :

Rendez-vous au Monument aux morts à 11h00 ; cérémonie également suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

Repas de nos Aînés :

Il se déroulera le dimanche 20 novembre 2016 à partir de 12h00 à la salle des fêtes de Corberon.

Les personnes de 70 ans et plus sont invitées gracieusement par la municipalité.

Tous les habitants et les associations de la commune sont conviés à entourer nos aînés en participant à ce repas (35 euros par personne).

Les personnes extérieures au village doivent être invitées par une famille de Corberon (35 euros par personne).

Menu

Apéritif de bienvenue

Avocat, crudités, crevette sauce mayonnaise

Filet de sole tropicale

En passant par la Lorraine

Roti de Veau farci

Fromages de nos terroirs

Vacherin Vanille Framboise

Accompagné des meilleurs vins de Bourgogne

Réservations à faire jusqu'au 7 novembre auprès de :

Jean-Christophe VALLET : 03.80.26.50.74. ou 06.85.31.28.65 – mairie.corberon@wanadoo.fr

Ou Magalie GUILLEMIER : 06.77.34.11.10.

Arbre de Noël :

Dimanche 11 décembre 2016 à partir de 16h00.

Messe à CORBERON :

La messe de St Hilaire, St Protecteur de la Paroisse et de la Commune (ancienne fête patronale) aura lieu le dimanche 15 Janvier 2017 à 11h00 à l'Eglise de Corberon.

Vœux du Maire :

Ils auront lieu le vendredi 20 janvier 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de Corberon.

Compte-rendus

SEANCE DU 4 MAI 2016

Etaient présents : VALLET Jean-Christophe, GIBOULOT Philippe, DUBUET Serge, MARTIN Sylvain, GUILLEMIER Magalie, JOIGNEAUX Éric, GARNIER Sébastien, BRYSSERYNCKX Patrick, BOUGEROLLE Samuel et MATHIEU Lionel.

Était excusé : MOROT Pascal donne pouvoir à Sylvain MARTIN.

Délibération « Délégation du Conseil Municipal au Maire »

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de déléguer à M. le Maire la réalisation de ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.

Délibération « Ligne de Trésorerie »

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation de trésorerie de la Commune, établie conjointement avec la Trésorière, Mme LECULLIER.

Afin de régler les engagements et en attente du versement des subventions et des dotations,

VU la délibération prise ce jour concernant la délégation attribuée à M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE, à l'unanimité, de contracter un financement sous forme de « court terme relais » d'un montant de 50 000 € d'une durée de 12 mois ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour ce dossier.

Délibération « Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération »

VU la délibération n°2016-03 de la Commune de Corberon en date du 28 Janvier 2016 stipulant les demandes de subvention concernant les travaux de voirie « rue du Quart » et « rue des Butte »,

VU la délibération n°BU/16/190 de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud en date du 3 Mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RAPPELLE que les travaux de voirie concernant l'aménagement de la « rue du Quart » et de la « rue des Buttes ont été accepté lors de la réunion du 28 Janvier 2016 ;
- SOLLICITE le fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud d'un montant de 7 200 € ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

QUESTION DIVERSE

- M le Maire présente au conseil un compte rendu de Mme Anne-Lise JOIGNEAUX sur les locations de la salle des fêtes pour l'année 2015. Il y a eu 11 locations payantes qui représentent tout confondu un chiffre d'affaire de 2 669,65 €.

SEANCE DU 28 JUIN 2016

Etaient présents : VALLET Jean-Christophe, GIBOULOT Philippe, DUBUET Serge, MARTIN Sylvain, GUILLEMIER Magalie, JOIGNEAUX Éric, MOROT Pascal, GARNIER Sébastien, BRYSSERYNCKX Patrick, BOUGEROLLE Samuel et MATHIEU Lionel.

Vœu de soutien aux Hospices Civils de Beaune

Considérant la loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016 instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),

Considérant la position du directeur de l'ARS de Bourgogne-Franche Comté souhaitant constituer un GHT 21/52, Considérant l'article R.6132-7 issu du Décret n°2016-524 du 27 Avril 2016 prévoyant que la « dérogation prévue au I de l'article L.6132-1 peut être accordée à un établissement, en cas de nécessité et sur demande de son représentant légal, par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé e, raison de ses caractéristiques liées à sa taille, sa situation géographique ou la nature de son activité au sein de l'offre territoriale de soins »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOULIGNE l'attachement de la commune au maintien des hôpitaux locaux qui participent très efficacement au suivi des populations âgées et fragiles, stabilisent l'exercice médical dans les zones rurales, favorisent l'égal accès aux soins et la présence d'un service de proximité pour la population,

- CONSTATE que les conditions requises par le Décret n°2016-524 du 27 Avril 2016 pour bénéficier de la dérogation au GHT 21/52, sont réunies :

* Bassin de population (100 000 habitants sur 4 sites : Beaune, Seurre, Nuits-Saint-Georges et Arnay-le-Duc),

* Spécificité et éloignement du territoire, les Hospices Civils de Beaune se trouvant totalement excentrés au Sud de l'ensemble envisagé par l'ARS AVEC LA Haute-Marne,

* Spécificité des Hospices Civils de Beaune dans l'offre de soins, eu égard à la coordination développée depuis la fusion avec les établissements de soins de Seurre, Arnay-le-Duc et dernièrement Nuits-Saint-Georges,

* Caractère patrimonial de cette institution avec son domaine viticole de plus de 60 hectares, le musée le plus visité du quart Est de la France et la Dotation Non Affectée issue de ses activités.

- SOLLICITE la reconnaissance de la spécificité des Hospices Civils de Beaune afin qu'ils bénéficient de la dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement, telle que prévue par les textes.

Extension du périmètre de la CABCS

VU le courrier de Mme la Préfète de Côte d'Or concernant l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération « Beaune Côte et Sud, Communauté Beaune, Chagny, Nolay »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la répartition de droit commun ou toute autre répartition, respectant les dispositions législatives et issue d'un accord local entre les communes membres et n'émet aucune autre remarque.

Tarifs au cimetière

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de revoir l'ensemble des tarifs mis en place au Cimetière qui seront applicables au 1^{er} Juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE les tarifs suivants :

- la concession « emplacement de tombe » de 15 ans passe de 120 € à **150 €** ;

- la concession « emplacement de tombe » de 30 ans passe de 300 € à **350 €** ;

- la concession en « cave-urne » sera de **300 €** pour les 15 premières années et au renouvellement, elle sera de 150 € pour 15 ans et 350 € pour 30 ans ;

- la concession au « columbarium » sera de **500 €** pour les 15 premières années et au renouvellement, elle sera de 150 € pour 15 ans et 350 € pour 30 ans ;

- le dépôt des cendres au jardin du souvenir pour 100 € ;

- la taxe d'inhumation passe de 55 € à 60 €.

Point sur les travaux

- Concernant les travaux de voirie dans la « rue du Quart » et la « rue des Buttes », une subvention de 30% sur le devis initial de 83 585€ a été accordée.

Les enveloppes concernant l'appel d'offre pour la réalisation de ces travaux ont été ouvertes par la commission d'appel d'offres le 22 juin, 3 entreprises ont répondu :

Ent. NOIROT pour un montant de 75 448.00 € HT

Ent. EIFFAGE pour un montant de 73 233.50 € HT

Ent. ROUGEOT pour un montant de 66 916.00 € HT

L'entreprise ROUGEOT est sélectionnée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une demande à la réserve parlementaire pour la réalisation de l'accès à la salle informatique qui sera réalisé en même temps que la voirie de la « rue des buttes ».

Les fossés longeant la D973 de chaque côté vont être curés en amont du camping jusqu'au Meuzin.

Dans la « rue du Maupas », des bouches d'égout sont positionnées plus hautes que la route, ce qui empêche l'eau de s'écouler. Un devis a été demandé afin de rabaisser ces entrées d'eau, pour un montant de 875 €.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

- Pour mémoire, à partir du 01/01/2017, l'utilisation de produits de traitement pour éliminer les mauvaises herbes sur le domaine public sera interdite, sauf pour le cimetière et les zones de sport. Une réflexion est engagée par Monsieur le Maire, le 1^{er} Adjoint et l'entreprise MONNOT pour savoir comment solutionner ce problème dans la cour de la mairie, les parkings communaux et les bords de route. Il est envisagé de créer des zones enherbées ou fleuries. Monsieur le Maire souligne que la commune n'aura pas la capacité financière d'entretenir manuellement les abords de voirie.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : VALLET Jean-Christophe, GIBOULOT Philippe, MARTIN Sylvain, MOROT Pascal, GARNIER Sébastien, BRYSSERYNCKX Patrick, BOUGEROLLE Samuel et MATHIEU Lionel.

Etaient absents excusés : DUBUET Serge, GUILLEMIER Magalie, donne pouvoir à VALLET Jean-Christophe et JOIGNEAUX Eric, donne pouvoir à MARTIN Sylvain.

Demande de subvention – Travaux de voirie 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les travaux de voirie « rue Magnien » et « Chemin des Tilles » ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Général au titre du Programme de Soutien à la Voirie 2017 ;
- SOLLICITE l'aide de l'aide de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire ;
- FIXE le plan de financement comme suit :

TOTAL des DEPENSES	48 561.00 € HT
TOTAL des RECETTES	
Subvention attendue (Conseil Général) 48 561.00 X 30%	14 568.30 €
Subvention attendue (Réserve Parlementaire)	10 000.00 €
Autofinancement	23 992.70 €
TOTAL RECETTE	48 561.00 € HT

- PRECISE que les travaux seront réalisés qu'à condition d'obtenir la subvention sollicitée et que ceux-ci ne commenceront pas avant la réception de l'arrêté d'attribution ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Point sur les travaux

Les travaux de voirie « rue des Buttes » et « rue du Quart » attaqueront le 10 Octobre.

La réfection du « Chemin des tilles » nécessite de buser le fossé, un devis sera donc demandé.

QUESTIONS DIVERSES

La Poste : Une nouvelle convention va être signée entre la Poste et la Commune qui reprend les conditions des accords signés précédemment mais qui permet de rajouter la mise à disposition d'une tablette tactile pour Anne-Lyse.

Ecole : Le devis de l'entreprise BOUGEROLLE pour remplacer l'actuel portillon est accepté par le conseil pour un montant de 986 € HT.

Le Maire informe que le plafond du préau de l'école a été sécurisé par l'entreprise FAIVRE.

Et que le parquet de la classe de Mme FERNANDES a été vitrifié. Le mobilier de la classe de Mme FERNANDES a également été entièrement renouvelé et financé par le SIVOS.

Mairie : Le devis de l'entreprise BOUGEROLLE concernant le grillage autour de la citerne de gaz de la mairie a été accepté pour un montant de 1 560 € HT.

Commerce : Des conseillers municipaux demande à M. le Maire de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion un débat sur les commerces communaux.

Gravières : Un espace aux gravières va être aménagé pour la pose d'un chapiteau et un emplacement pour stationner des voitures.